

DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 16 AVRIL 2019

Les propositions d'action du président de la République suite aux conclusions du « Grand Débat » n'auront, à n'en pas douter, aucun effet sur le climat social actuel qui reste toujours aussi tendu.

Les retraité.e.s, les personnels de l'éducation nationale mobilisés contre le projet de loi du ministre Blanquer, les gilets jaunes, les manifestant.e.s en faveur d'une transition écologique ou encore les fonctionnaires, font un même constat : la majorité de la population est mise à contribution alors que les privilèges des plus riches sont préservés, les acquis sociaux sont remis en cause et les libertés individuelles et collectives gravement atteintes.

Le rôle du service public, garant d'égalité et de justice sociale est quant à lui dénigré et fragilisé par un plan de transformation et de réduction des effectifs qui aura un impact sur la population et notamment les personnes les plus fragilisées.

Face à cela la FSU appelle à rejoindre de manière unitaire les manifestations du premier mai, une journée d'action et de mobilisation internationale pour les droits des travailleur-se-s, le progrès social, la paix et la solidarité.

Le 9 mai, la FSU, au coté de 8 autres organisations syndicales de la fonction publiques, appelle également à se mobiliser pour affirmer de nouveau son attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Nous dénonçons un projet de transformation de la fonction publique qui ne vise en fait qu'à répondre à l'objectif de réduction des dépenses publiques rendant l'accès aux biens et aux services les plus fondamentaux aléatoire et renforçant de fait les inégalités. Alors que les CAP de mobilité sont actuellement en cours, de nombreuses déclarations émanant de l'administration nous laissent craindre qu'elles ne soient les dernières sous cette forme. A cela, la FSU s'opposera fermement, pour assurer l'égalité de traitement des agents.

Au Ministère de la Justice, le constat est le même qu'au sein des autres ministères. Alors que le « dialogue social » est mis en avant, sur le fond les pratiques sont les mêmes : absence de débat et passage en force. L'exemple du projet de loi Justice et celui de la réforme de l'ordonnance de 1945 en sont les exemples criants.

Si la FSU Justice n'est pas opposée à une refonte de l'ordonnance de 1945, elle défend, avec tous ses partenaires associatifs et professionnels le primat de l'éducatif. Ce principe même de l'esprit de l'ordonnance de 1945, part du postulat qu'un enfant qui a commis un acte de délinquance est avant tout un enfant en danger. Elle rappelle son opposition à un code pénal spécifique qui ne prend pas en compte la dimension protectionnelle de la justice des enfants. Elle promeut un projet émancipateur qui marginalise les procédures rapides, telles le déferrement, les mesures de probation, le contrôle judiciaire et le recours à l'enfermement des enfants, y compris en centre fermé. La Justice des enfants a surtout besoin de temps et de moyens.

Concernant l'administration pénitentiaire, les mois se suivent et se ressemblent. Le mal-être des agents dans un contexte professionnel dur, ne trouve pas une écoute positive de l'administration. Les événements de Condé restent encore présents chez les professionnels mais rien ne change au quotidien. Au sein de la filière Insertion et Probation, l'Agence Nationale du TIG préoccupe les agents. Aucun élément concret ne filtre sur le travail des CPIP dans cette agence alors qu'ils peuvent postuler à la CAP qui ouvre ses débats cette semaine. Comment au mieux incarner la vision libérale du traitement des agents au sein de la fonction publique que par le déploiement de ce service à compétence nationale ? Nous ne reviendrons pas sur le relevé de conclusion signé il y a 2 ans qui fait que les CPIP se retrouvent dorénavant capable de gérer ce type de poste ; nous indiquerons simplement que les services verront moins d'agents arrivés que prévus, que les moyens alloués prouvent que les choix libéraux du gouvernement primeront toujours sur l'intérêt des usagers. Et qu'enfin, l'administration pénitentiaire fait déjà fi des CAP et des résidences administratives en positionnant des CPIP sur des postes couvrant plusieurs départements.

À cette occasion, Madame la Secrétaire Générale, la FSU Justice vous rappelle que vos services ont envoyé il y a plus de 8 mois un document à la DGAFP pour créer le corps des psychologues du ministère. À ce jour nous n'avons aucune réponse à ce sujet. La FSU justice quant à elle est attachée à ce qu'une solution statutaire soit trouvée pour les personnel.le.s contractuel.le.s de l'administration pénitentiaire et que l'identité des psychologues de la PJJ ne soit pas balayée d'un revers de la main.

Au plan statutaire les mêmes errements se retrouvent au sein des corps présents dans les services de la PJJ. Que ce soit pour les adjoint.e.s administratif.ve.s réalisant un travail de catégorie B, les adjoint.e.s techniques privé.e.s de débouchés en catégorie supérieure ou encore l'abandon des professeur.e.s techniques, à l'avenir incertain, qui n'ont toujours pas bénéficié du reclassement dans le PPCR et encore moins de CAP d'avancement !

En ce qui concerne la filière socio-éducative, le passage en catégorie A des éducateur.trice.s et ASS a été un « non événement » dont l'ultime rebondissement est aujourd'hui la présentation du projet de décret instituant le corps des cadres éducatifs.

La FSU justice rappelle son opposition à ce projet de « petit A », qui ne reconnaît en rien le niveau de qualification et de responsabilité des RUE, qui vient verrouiller l'ensemble de la filière dans un « A minuscule » pour les travailleur.seuse.s socio-éducatifs et le « A type » pour les directeurs.

Cela va de pair avec la mise en place de nouvelles orientations à la PJJ qui renforcent les missions de contrôle et la place des structures d'enfermement au détriment de l'accompagnement éducatif.

La FSU Justice sera toujours engagée pour plus d'égalité, de solidarité, de justice sociale et de démocratie. Au côté des agents du ministère, nous nous battons pour défendre les conditions de travail et les missions contre la casse du service public et pour que les usagers bénéficient toujours d'un accompagnement de qualité.

Paris, le 16 avril 2019